

Quand le passé éclaire le présent

Soumis par André Narritsens
21-10-2007

70e anniversaire du conflit du textile nayais

27 octobre 2007

En mars 1988, je présentais dans la salle du marché couvert, devant une assistance très nombreuse, le livre « Usines, patrons et prolétaire, Nay en Béarn 1830-1939 ». Cet ouvrage consacrait des développements importants au long conflit du textile intervenu dans la région nayaise en 1937-1938. Beaucoup d'acteurs de la période étaient présents et ils avaient largement contribué au débat qui avait suivi l'exposé.

Aujourd'hui, la situation est bien sûr différente. Beaucoup de témoins/acteurs nous ont quittés. Je pense à eux à l'orée de cet exposé parce qu'ils portaient une mémoire vive souvent passionnée des événements qu'ils avaient connus.

Je ne recommencerai pas ce soir l'exposé il y a vingt ans. Le livre a été bien répandu. J'ai le sentiment qu'il sert toujours de référence bien qu'il pourrait sans doute être complété, amélioré dès lors que des sources nouvelles s'ajouteraient à celles alors accessibles. Je salue sa réédition aujourd'hui et remercie Jean-Claude Malle qui a piloté l'affaire.

Un dernier beaucoup d'initiatives se sont déroulées à l'occasion du 70e anniversaire du Front populaire, témoignant du fait que celui-ci demeure un « objet chaud ».

Ces initiatives ont, une nouvelle fois, souligné combien la mémoire de l'événement est compliquée.

Globalement, les travailleurs conservent l'idée que le Front populaire est avant tout des acquis sociaux parmi lesquels les congés payés occupent la première place. C'est, à vrai dire le seul acquis social du FP qui n'a jamais été remis en cause (y compris sous Vichy). Mais cette mémoire concentrée sur un fait montre que le FP en tant que période historique n'est pas appréhendé pour ce qu'il a été, c'est à dire un moment complexe.

Je ne vous proposerai pas un exposé sur la période dite du Front populaire en tant que telle, mais des questions pourront venir bien sûr à ce propos.

Je souhaite centrer mon exposé sur la question de la conflictualité sociale au cours des années 1936-1938. Le long conflit du textile nayais se situe en effet au cœur de cette période et révèle une manière somme toute très complète les contradictions qui y sont alors à l'œuvre.

Je vous propose donc un exposé en deux parties. La première abordera quelques unes des données générales qui caractérisent la période de formation du Front populaire et des conflictualités sociales qui traversent l'expérience. La seconde tentera une lecture du conflit du textile nayais en articulation avec ces données.

1 — Le Front populaire (racines, acquis, luttes sociales)

La victoire électorale du Front populaire aux élections législatives de 1936 constitue une réponse politique aux insupportables effets de la crise économique qui s'est développée à partir de 1931 en se manifestant notamment par l'apparition d'un chômage important. Mais cette réponse politique a aussi le sens d'une volonté de résister au risque fasciste ou fascisant qui s'exprime dans la période par un grand activisme de ce que l'on appelle les Ligues, dont la plus connue est celle des Croix-de-Feu. Le signal du danger a été donné le 6 février 1934 où une manifestation d'anciens combattants manipulée par les ligues d'extrême droite tourne à l'émeute [photo 1]. Les Ligues tentent de marcher sur la Chambre. La police tire. Il y a 15 morts dont un militaire, 669 blessés parmi les manifestants et les curieux et 781 parmi les forces de l'ordre. Ces événements enclenchent une riposte immédiate. Le 9, une manifestation convoquée par la CGTU et le Parti communiste à Paris est réprimée dans le sang : neuf manifestants sont tués. Le 12 février la réponse est unitaire [photo 2] : elle s'exprime par une grève générale massivement suivie et de grandes manifestations dans tout le pays [photos 3 et 4]. Cette riposte commune enclenche un processus unitaire qui se concrétise le 2 juillet 1934 par un accord d'unité d'action antifasciste conclu entre le PC et le PS.

Dans cette période, les communistes révisent progressivement leur stratégie, ne placent plus la prise du pouvoir par la classe ouvrière au centre de leur démarche, et acceptent la mise en œuvre d'un compromis fondé sur la défense de la démocratie. L'unité d'action entre le PC et le PS se renforce et se traduit parfois par des coopérations locales organisées qui s'affichent explicitement ainsi que le montre cette photographie du cortège rendant hommage à la Commune en mai 1935 [photo 5].

Le vent de l'unité des forces ouvrières souffle avec beaucoup de force ainsi qu'en témoignent les cortèges massifs du 14 juillet 1935 [photos 6 -7 -8]. Dès le 15 juillet s'engage la discussion en vue de l'élaboration d'un Programme de rassemblement populaire.

Une difficulté doit cependant être surmontée : le parti radical qui participe au gouvernement Laval reste pour l'heure en dehors du rassemblement des forces de gauche mais il va en définitive le rejoindre en octobre 1935.

Le 12 janvier 1936 le Programme de rassemblement populaire est rendu public. Quarante-deux organisations le soutiennent. Son contenu porte l'empreinte du compromis avec les radicaux. Il s'affirme comme programme

commun en vue du prochain scrutin législatif et comme programme de gouvernement. Il distingue les revendications politiques (lutte contre les ligues fascistes et pour l'assainissement de la presse, défense des libertés syndicales et de la laïcité, gratuité de l'enseignement secondaire et prolongation de la scolarité obligatoire à 14 ans) et les revendications économiques contre la crise économique et sociale. Le programme s'affirme « volontairement limité aux mesures immédiatement applicables ». Le programme reprend nombre de revendications syndicales, affirme la volonté de restaurer le pouvoir d'achat, se prononce pour la diminution de la semaine de travail (avec maintien du salaire) sans la quantifier, pour un plan de grands travaux public, pour l'institution d'un régime de retraite et d'un fonds de chômage. Il préconise une nouvelle politique du crédit et la création d'un office du blé. Dans le domaine de la politique internationale, le programme se prononce pour la nationalisation des industries d'armement et pour une politique de sécurité collective dans le cadre de la Société des nations.

On observera que le Programme ne dit mot des Congés payés et n'envisage pas de nationalisations autres que celle des industries de guerre. Malgré ses imprécisions et limites il constitue un événement important dès lors qu'il scelle l'unité de toute la gauche.

En mars 1936, au terme d'une longue discussion, l'unité syndicale est reconstituée dans la CGT [photo 9]. C'est un événement politique et social de très grande importance qui s'ajoute à la dynamique enclenchée par la signature du programme de RP.

La très nette victoire aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 est le produit de ce contexte : les partis du rassemblement populaire obtiennent 5 421 000 voix au premier tour contre 4 233 000 aux partis de droite. Mais la victoire des partis du Rassemblement populaire s'accompagne d'un reclassement des forces au sein de la gauche qui font l'effet d'un tremblement de terre : le PC double ses voix obtenant 1,4 million antérieurement, le PS stagne à 1,9 millions de voix, les radicaux reculent de 400 000 voix et réalisent un score voisin de celui du PC. Lors du second tour, à gauche, les reports de voix se font bien : le PC obtient 72 députés (contre 11 en 1932), le PS 147 contre 97 et le parti radical 131 contre 223 perdant donc leur position historique de charnière alors qu'ayant rompu avec les alliances opportunistes traditionnellement conclues avec la droite ils ont rejoint le Rassemblement populaire. Une nouvelle configuration du champ politique s'affirme.

Le PS revendique la direction du gouvernement [photo 10], le PC hésite à participer puis décide, sur injonction de l'Internationale communiste, de se tenir en lisière, déclarant n'accepter, selon l'expression de Paul Vaillant-Couturier, que le « ministère des masses » [photo 11].

Alors que le gouvernement Blum tarde à se constituer (un mois s'écoule entre le résultat des législatives et la formation du gouvernement, le 4 juin 1936), la conflictualité sociale va pour la première fois s'inviter sur la scène politique

Beaucoup de lectures simplifiées ou tendancieuses existent sur ce qui s'est passé en juin-juillet 1936. Essayons une synthèse.

Le mouvement gréviste est en fait composé de trois phases.

1 - La première s'enclenche entre les 11 et 13 mai où les ouvriers des usines Latécoère à Toulouse et Bréguet au Havre cessent le travail contre le licenciement de grévistes du 1er mai. Le 14 la grève est déclenchée à l'usine Bloch de Courbevoie sur la question des salaires et du temps travail. Ces grèves sont brèves et victorieuses. La combativité ouvrière se manifeste fortement lors de la manifestation du 24 mai au mur des Fédérés qui rassemble 500 000 participants [photo 12]. D'aucuns y ont vu le signal de départ de la relance de cette première vague gréviste qui va toucher les usines d'aviation et d'automobile de la Région parisienne à compter du 26 mai (le 28 l'usine Renault de Billancourt entre dans le mouvement). [photo 13] Le ministre du Travail, Frossard, suscite une négociation qui conduit à l'extinction du mouvement le 30 mai. On notera que ces grèves sont le fait d'ouvriers hautement qualifiés.

2 - La deuxième vague se déroule du 2 au 12 juin et se caractérise par une généralisation du mouvement à des secteurs peu syndiqués. On dénombre dans cette période plus de 11 000 grèves dont près de ¾ avec occupation. Le mouvement impressionne mais il ne couvre pas tout le pays, se situant pour l'essentiel au nord d'un axe Le Havre/Marseille. Toutes les professions ne sont pas touchées : ni les fonctionnaires, ni les cheminots, ni les postiers ne participent à la grève et des secteurs jugés stratégiques, tels les boulangers et les personnels des banques, sont écartés de la grève sur décision syndicale. Cette deuxième vague est puissante (on compte 1 831 000 grévistes) et entoure l'Accord Matignon.

Avant le 8 juin, la grève contribue à la pression pour obtenir un accord de haut niveau et après l'Accord elle vise à sa concrétisation locale. La métallurgie parisienne reprend le 15 juin [photo 14]. On a beaucoup disserté sur les conditions de la reprise et souvent cité, de manière édulcorée, les propos tenus le 11 juin par Maurice Thorez : « il faut savoir terminer [dès que satisfaction a été obtenue. Nous ne devons pas risquer que se disloque la cohésion des masses, la cohésion du FP. Nous ne devons pas permettre que l'on puisse isoler la classe ouvrière »].

3 - La troisième vague gréviste se produit fin juin début juillet Elle concerne des secteurs jusqu'alors paisibles ou fortement syndiqués où les ouvriers avaient fait initialement le choix de la négociation ainsi que de petites entreprises, souvent artisanales, dont les patrons déclarent ne pouvoir payer les augmentations de salaires. Cette dernière vague de grèves n'a pas l'importance des deux précédentes bien qu'elle ait tout de même concerné 1 689 entreprises, mais elle a contribué à donner le sentiment que toute la France avait été touchée (de fait on compte seulement trois départements exempts de grèves en mai-juillet 1936).

En mai-juin les grèves ont concerné plus de 12 000 entreprises dont près de 9 000 ont été occupées et les grèves de fin juin début juillet, ont concerné, on dit près de 1 700 entreprises. Au total le nombre des grévistes de mai juillet avoisine les 2 000 000. C'est énorme si l'on compare avec les 110 000 grévistes recensés en 1935.

Le bilan de la pression gréviste est important. Les résultats obtenus vont au-delà de ce que prévoyait le Programme du

rassemblement populaire et les travailleurs vérifient ainsi dans les faits que la mobilisation sociale est et sera essentielle non seulement dans la concrétisation des engagements mais dans leur possible dépassement.

↳ Accord Matignon entérine, en tout cas, la généralisation des conventions collectives ; le droit de se syndiquer et la fin des discriminations syndicales ; ↳ augmentation des salaires (de 7 à 15%) ; ↳ élection de délégués ouvriers ; ↳ absence de sanction pour fait de grève. La reprise du travail doit ↳ effectuer sous ces conditions et ↳ accord prévoit qu'↳ il ne doit pas y avoir d'↳ acte contraire à loi (fin des occupations). En complément de ↳ Accord, sont votées, le 11 juin, les lois sur les conventions collectives et les congés payés et, le 12, la loi sur les 40 heures. D'autres mesures viendront au cours des deux mois suivants. Citons les principales : la nationalisation des industries d'armement, le nouveau statut de la Banque de France, la création de l'Office du blé, la mise en route d'un plan de grands travaux, la prolongation de la scolarité à 14 ans, l'instauration de la retraite des mineurs...

En tout cas l'importance de la mobilisation populaire se confirme le 14 juillet dans d'impressionnantes manifestations de rue [photo 15] .

Tel est le schéma d'↳ ensemble, auquel on résume bien souvent les acquis sociaux de ↳ été 1936. Mais les acquis de ↳ Accord Matignon et des décisions législatives de juin doivent trouver à se concrétiser et des accords locaux ou d'↳ entreprise doivent être en conséquence conclus.

Il convient ici de dire un mot sur le patronat et ses stratégies. Les grands patrons qui ont négocié à Matignon ne représentent qu'↳ une fraction du patronat. Leur signature est contestée, notamment par les patrons du textile qui crient à la capitulation. Une crise s'↳ ouvre au sein de ↳ organisation patronale, la Confédération générale de la production française. Elle se réorganise et modifie son nom : Confédération générale du patronat français. Mais ↳ organisation patronale qui exige cohérence de la part de la CGT ne contrôle guère ses troupes. Sur tout le territoire, la mise en place des conventions collectives se heurte à des difficultés. Au cours de ↳ automne le mouvement gréviste repart pour obtenir ↳ application de ↳ Accord Matignon. On dénombre 2 852 grèves parmi lesquelles émerge la grève d'↳ un mois de 30 000 ouvriers du textile du Nord).

Cette relance de la confrontation sociale inquiète le gouvernement Blum et le conduit à rechercher des modalités juridiques de contrôle des grèves. Le patronat prend prétexte de la persistance des grèves pour refuser négocier un accord sur ce point. On recourt donc à la loi (elle sera votée le 31 décembre 1936) pour installer des procédures de conciliation et d'↳ arbitrage obligatoires. Dorénavant, en cas de différend entre patrons et ouvriers, les parties sont tenues de se rencontrer afin d'examiner les possibilités d'un accord. Si celui-ci s'avère impossible des arbitres sont désignés (un arbitre ouvrier, un arbitre patronal) qui doivent statuer sur le différend. En cas de désaccord entre les arbitres, un surarbitre est désigné qui doit conclure sur le différend sans que son jugement soit exécutoire.

Il faut dire un mot sur la position de la CGT à ↳ égard de ces procédures. La CGT a toujours combattu ↳ encadrement juridique des grèves, considérant que la négociation était une composante du conflit social. Le fait que la CGT, à la fin de ↳ année 1936, ne combatte pas les propositions Blum mérite donc d'↳ être expliqué.

La CGT considère que la nouvelle situation politique donne aux travailleurs des points d'↳ appui supplémentaires et que la logique d'↳ arbitrage peut se révéler avantageuse pour les salariés. Les anciens unitaires sont opposés à ↳ arbitrage mais n'↳ en font pas un élément de discorde au sein de la CGT réunifié bien qu'ils n'entretiennent aucune illusion sur le système. Ainsi à la question posée lors d'↳ un CCN extraordinaire réuni le 25 septembre 1936 « Et s'↳ il vient un gouvernement réactionnaire ? », Benoît Frachon répond « La classe ouvrière avisera ; elle a déjà connu des batailles de ce type ».

On verra, dans le cas du conflit nayais, ↳ importance des logiques d'↳ arbitrage dans le déroulement du conflit lui-même et dans son dénouement.

2 – Le Front populaire au prisme du conflit du textile nayais

Mais, puisque me voici amené à évoquer la situation nayaise, disons quelque mots sur ce qui s'↳ y passe sur le front social au cours de ↳ été et de ↳ automne 1936. Dans un rapport adressé au ministre de ↳ Intérieur le 31 juillet 1936 le préfet indique que les grèves ont concerné dans le département 51 usines (dont 29 avec occupation des locaux) employant 2 300 travailleurs et qu'↳ à cette date 49 conflits sont déclarés réglés, seuls persistant ceux de ↳ ameublement de Pau et de Nay (usines Plègue-Labedays et Naya occupant respectivement 16 et 13 ouvriers). Les grèves nayaises vont durer presque un mois et se conclure par un accord provisoire sur les salaires le 26 août. Circonscrit à deux usines ↳ accord doit être élargi. En définitive il le sera le 7 janvier 1937 après une réunion de conciliation à la préfecture.

Au début de ↳ année 1937 la tentative d'↳ élaboration d'↳ une convention collective pour les ouvriers du bâtiment échouera en raison de ↳ intransigeance patronale et de la dispersion des travailleurs.

Que s'↳ est-il donc passé dans le textile au cours de cette période ? [photo 16]

Le premier fait qui mérite d'↳ être souligné est la création d'↳ un syndicat. Le syndicalisme dans le textile nayais n'↳ avait, jusqu'↳ alors eu qu'↳ une existence intermittente et faible. Dans la foulée de la « ruée syndicale » de ↳ été 1936 et avec ↳ aide des syndicalistes du bois, un syndicat se constitue. Dans un premier temps essentiellement formé d'ouvriers de l'usine Blancq-Olibet il recrute bientôt dans la plupart des usines de la région [photo 17] . C'↳ est un syndicat local qui s'intitule Syndicat du textile de Nay et région (CGT). Il est rattaché à l'UL de Pau.

De leur côté les patrons du textile sont peu organisés et les contacts établis dans les derniers jours de juin 1936 en vue de la négociation d'↳ une convention collective départementale avec la CGT échouent le 3 juillet les patrons quittant la séance de discussion sous le prétexte que deux entreprises du textile oloronais sont occupées [photo 18] .

«ouvre dès lors une période au cours de laquelle la CGT tente d'obtenir l'appui de la Préfecture afin que s'engage une négociation. Cette attitude s'inscrit dans la conviction que l'appui du représentant local de l'Etat est de nature à surmonter l'hostilité patronale. Un magistrat conciliateur (M. Lacau, conseiller de préfecture) est désigné et doit se résoudre, en l'absence d'organisation patronale constituée à convoquer individuellement les patrons. Mais, à trois reprises (29 août, 4 septembre 1936, 12 janvier 1937), ceux-ci ne répondent pas aux convocations.

Durant six longs mois rien ne se passe donc. Les patrons du textile n'ont joué la passivité (une passivité organisée) et ignorent le projet de convention collective élaboré par la CGT. Des signes de tension apparaissent dans les usines navaises notamment chez Blancq-Olibet où se multiplient les brimades. Ainsi, les ouvriers en retard de cinq minutes sont laissés dehors une heure durant ; si le travail manque ils doivent attendre une heure avant de sortir [photo 19]. En l'absence de conflit social ouvert et alors que les tentatives de conciliation ont jusqu'ici échoué, la CGT va se saisir des opportunités juridiques nouvelles ouvertes par la loi sur la conciliation et l'arbitrage obligatoire votée le 31 décembre 1936. Cette orientation s'appuie sur la double confiance en la justesse des revendications ouvrières et sur la conviction que les autorités de l'Etat pourront peser pour un déblocage.

Le patronat qui est doté d'une structure syndicale interprofessionnelle (la Fédération interprofessionnelle du Sud-Ouest) est sommé de désigner un arbitre mais il s'y refuse. Les patrons navaises font de même. Devant ce blocage le ministre du Travail désigne un arbitre patronal bordelais (Descas), la CGT, de son côté, désigne son arbitre, René Olivier, qui est aussi le secrétaire de l'UL de Pau. La procédure échoue, chaque arbitre rédigeant un procès-verbal distinct. Un surarbitre doit en conséquence être désigné. C'est chose faite le 23 avril, en la personne du conseiller de Préfecture Castex. Mais les patrons refusent de le rencontrer et Castex rend sa sentence surarbitrale le 4 mai 1937 faisant droit aux revendications ouvrières [photo 20].

Cette sentence constitue un point d'appui important mais la loi du 31 décembre ne la rend pas exécutoire. Un nouveau bras de fer juridique s'engage : les patrons se pourvoient en cassation et les ouvriers saisissent individuellement les prud'hommes.

De très fortes pressions sont exercées pour que les ouvriers se retirent de l'instance prud'homale et les patrons décident de mieux coordonner leur action en s'organisant dans une structure professionnelle locale (l'Union textile béarnaise) qui adhère à la FISO. Plus généralement ils décident d'engager l'épreuve de force et après être concertés au cours d'une réunion dans la villa que le patron des Grands tissages Tournier de Coarraze, par ailleurs président de l'UTB, Ernest Pous, possède à Hossegor le 14 juillet. Ont-ils été inquiétés par la manifestation qui s'est déroulée le jour même à Nay où un cortège a parcouru les rues de la cité [photos 21 -22], avant de se rassembler sur la place [photo 23] puis à la Promenade [photos 24 -25] et par les propos très durs que le maire de Nay, le docteur Stanislas Soumireu-Mourat [photo 26] a tenu à leur égard lors du banquet républicain qui a clôturé la journée? En tout cas, le 15 juillet, à la reprise du travail après la pause du midi, les ouvriers des usines Blancq-Olibet et Berchon trouvent portes closes.

Quelles ont été, par delà la tonalité du 14 juillet navaise, les raisons profondes ayant poussé les patrons à engager l'épreuve de force? Parmi la documentation accessible trois raisons paraissent se superposer : la première explique le lock-out par manque de travail, la seconde évoque le risque d'occupation des usines, la troisième considère le lock-out comme un moyen très efficace de pression sur les ouvriers : seuls seraient réembauchés ceux qui renoncent à bénéficier de la convention collective. Nous pouvons soutenir aussi l'hypothèse, que le droit ayant été dit, il convient d'opposer une situation de fait à son application.

Joseph Poublet qui fut un des dirigeants du syndicat du textile écarte la piste de l'occupation : le syndicat dit-il était trop faible et de création trop récente pour mettre en œuvre ce moyen de lutte. S'agissant du manque de travail, nous ne pouvons conclure, la comptabilité des entreprises nous ayant été inaccessible. Demeure les troisième et quatrième facteurs, sans doute essentiels : les patrons du textile refusent la convention collective (alors qu'elle a été juridiquement validée) et tentent de jouer sur la division ouvrière pour contourner la contrainte du droit en provoquant un réembauchage à leurs conditions.

Cette stratégie de division va d'ailleurs être une constante de leur comportement. Non seulement ils suscitent par des pressions le désengagement d'un nombre important d'ouvriers de la procédure devant les prud'hommes mais élargissent le front de lutte à des entreprises faiblement syndiquées dans lesquelles ils espèrent obtenir un désaveu du syndicat.

A l'ITP, emblématique de cette situation, le ton a été donné dès le 20 juillet soit cinq jours après le déclenchement du lock-out, au travers du licenciement de cinq ouvrières de l'usine de Bourdettes qui demandaient l'application du contrat collectif.

Le 23 juillet le lock-out est étendu à l'usine Blancq-Junquet, le 24 l'ITP met ses ouvriers en congés pour quinze jours après une manifestation de la CGT devant l'usine de Bourdettes.

Le 30 juillet l'usine Pédarré décide à son tour du lock-out.

L'ITP devient dès lors un test pour la lutte. Notons-le, à la différence des autres usines, le lock out n'y a pas été déclaré et la réouverture des établissements de Bourdettes et de Mirepeix doit s'effectuer à l'expiration des congés du personnel. Cette réouverture est mise en échec le 9 août par la mobilisation des ouvriers lock-outés venus appuyer les ouvriers de l'ITP qui soutiennent le projet de convention collective. Décision est prise d'empêcher la réouverture des deux usines par l'installation de piquets de lutte devant les établissements de l'ITP de Mirepeix et de Bourdettes qui emploient respectivement 65 et 85 personnes (un troisième établissement de l'ITP existe à Igon qui emploie 70 ouvriers et restera en dehors du conflit).

Quatre jours plus tard la direction de l'ITP se prévaut d'une pétition d'ouvriers de ses usines déclarant refuser le contrat collectif pour exiger du Préfet la levée des piquets. La pétition est signée par 58% des

ouvriers de l'usine de Bourdettes et 77% des ouvriers de l'usine de Mirepeix. Pour être largement majoritaires, les pétitionnaires ne représentent pas la totalité du personnel alors que les patrons de l'ITP disent que celui-ci est unanime. Le préfet récusera d'ailleurs cette pétition, dès lors que son contenu contrevient à la sentence Castex, et demandera aux patrons de négocier.

En moins d'un mois, la configuration du conflit s'est donc progressivement installée. L'initiative de l'ouverture du conflit, revient au patronat. Les ouvriers ripostent par une mobilisation massive (installation de piquets de lutte devant chaque usine [photo 27], cortèges quotidiens dans la ville qui se clôturent par des rassemblements sur la place de la République [photo 28] après s'être parfois rendus devant le domicile des patrons).

Durant cette première période aucune négociation ne s'engage. Les patrons refusent tout contact. Le sénateur Champetier de Ribes tente en septembre une médiation personnelle qui échoue.

Près de trois mois après le déclenchement du lock-out (c'est une durée déjà très longue) les patrons se refusent toujours à négocier alors que le Préfet a obtenu de la CGT la levée des piquets de lutte en cas d'ouverture de négociations.

Cette intransigeance se fissure quelque peu : une négociation va s'engager fin octobre à l'usine Blancq-Junquet qui conclut à l'acceptation de la sentence Castex, autrement dit à l'application de la convention collective.

Du point de vue juridique la situation est toujours bloquée. Chacun campe sur ses positions.

L'intervention politique au plus haut niveau est elle de nature à dénouer le blocage ? Matignon est saisi. Une délégation de la CGT se rend à Paris le 2 novembre, mais les patrons ignorent le rendez-vous.

Mieux, ils contre attaquent par l'intermédiaire de l'ITP. En novembre une procédure en dommages et intérêts est intentée contre l'Etat et les communes. Un Syndicat professionnel, qui déclare regrouper 174 adhérents sur les 220 ouvriers qui constituent l'effectif des trois établissements, (70%) est créé le 23 novembre à l'ITP qui signe un contrat collectif avec la direction. Autrement dit, les patrons de l'ITP entendent contourner le droit issu de la sentence Castex en installant un interlocuteur à sa botte producteur d'un droit différent. Les syndicats professionnels qui se sont organisés en juillet 1937 ont été suscités par le Parti social français du Colonel de La Roque ancien leader des Croix-de-feu. Les SPF prônent la collaboration de classe et se déclarent partisans d'une Charte du travail.

Confrontée à ce fait nouveau, la CGT, très minoritaire à l'ITP, hésite, propose même de signer l'accord intervenu en contrepartie de sa reconnaissance. Mais la démarche échoue.

Il faut attendre la fin février pour que de premiers contacts exploratoires s'établissent avec les patrons de l'usine Blancq-Olibet cette fois. L'Inspecteur du Travail tente une médiation mais les ouvriers lock-outés la rejettent. En définitive des accords sont conclus le 19 mars à l'usine Blancq-Olibet et Pédarré. Cinq jours plus tard un accord de compromis intervient à l'ITP.

Les tensions vont se poursuivre à propos des critères de réembauchages. En définitive les conditions de réembauchages seront établies au travers de deux sentences arbitrales rendues en juin et en juillet pour les usines Blancq-Olibet et Pédarré.

Ces accords ne soldent pas le contentieux. En février 1939 l'ITP et Blancq-Olibet dénoncent les conventions collectives et se refusent à une conciliation. A la veille de la déclaration de guerre, la situation s'est à nouveau bloquée.

Je viens de procéder à un simple listage chronologique des relations sociales au cours d'un très long conflit. Je ne suis pas entré dans une relation des péripéties qui ont jalonné la période. Nous pourrions les évoquer au cours du débat.

J'ai dit, en commençant cet exposé, que le conflit du textile nayais était très emblématique des luttes sociales qui se sont déroulées sous le Front populaire passées les vagues grévistes de l'été 1936.

Je veux dire quelques mots à ce propos. Je n'ai évoqué le gouvernement Blum, cherche à l'automne 1936 à contenir les mouvements de grève en les enserrant juridiquement. C'est le sens profond de la loi sur la conciliation et l'arbitrage obligatoire à laquelle la CGT a souscrit. Il n'entre point dans mon propos de procéder à une analyse des effets de cette législation sur la conflictualité sociale de la période (on dénombre 2 616 grèves en 1937 et 323 000 grévistes, 1 220 grèves en 1938 et 1 333 000 grévistes), sauf à noter qu'en 1938 et plus encore au début de 1939, la CGT, sans en remettre en cause le principe et demandant même que le patronat qui se refuse à exécuter les sentences soit financièrement sanctionné par une astreinte, porte un jugement de plus en plus sévère sur le contenu des sentences rendues. La leçon est claire : la mécanique s'est à peu près complètement retournée contre les travailleurs. Albert Gazier, proche de Léon Jouhaux et militant socialiste, dira ainsi le 24 juillet 1938 que la procédure « paraît trop souvent une machine de guerre destinée à combattre la classe ouvrière ».

Le cas nayais révèle, en tout cas, les limites de la décision juridique. Inappliquée du fait des oppositions patronales, la sentence initiale favorable aux revendications ouvrières reste lettre morte. La tentative de négociation globale tentée début novembre 1937 par l'intermédiaire de Matignon échoue.

Cet échec est emblématique des limites de la mécanique juridique mise en place par la loi de décembre 1936. Elle sonne, dans le cas nayais la fin des illusions longtemps caressées de l'appui que pouvait accorder aux revendications ouvrières l'Etat du Front populaire.

Nuançons cependant ce propos en revenant à l'évolution du contexte politique intervenue dans la période de déclenchement et de développement du conflit du textile nayais. Les historiens s'accordent pour considérer que la dynamique sociale progressiste engagée en juin 1936 est, une année plus tard, à peu près épuisée. Dès février 1937, Léon Blum a décrété la pause sociale. Le 21 juin son cabinet est tombé. Le radical Camille Chautemps l'a remplacé. En janvier 1938 les socialistes ont quitté le gouvernement. Les projets de statut moderne du travail s'enlisent et il est

significatif que la seule loi votée dans ce cadre soit celle concernant une nouvelle mouture de la conciliation et de l'arbitrage obligatoires renforçant le rôle des juges et rendant les sentences surarbitrales exécutoires. Cette loi n'est pas rétroactive et ne s'appliquera donc pas au conflit du textile nayais en phase terminale.

La résolution du conflit se réalise au final sur la base des rapports de forces sociaux locaux. L'accord est de moindre qualité pour les ouvriers de l'ITP qui se sont divisés à l'initiative des patrons. Il est meilleur là où l'unité ouvrière a été plus forte.

Au final, les négociations qui s'engagent entre les parties et dans lesquelles l'Inspection du Travail intervient alors que l'appui préfectoral est largement effacé se traduisent par des résultats directement dépendants des rapports de forces existant dans chaque entreprise au bout d'un conflit interminable.

Quelles conclusions tirer des luttes sociales qui se sont déroulées dans la région nayaise une année durant?

Je le ferai très brièvement à partir de l'angle sous lequel j'ai placé la lecture du conflit. Le conflit du textile nayais est très emblématique des contradictions marquant la période du Front populaire. Il témoigne d'abord d'une grande patience ouvrière sans doute nourrie de la conscience d'une faiblesse relative d'organisation et d'expérience. Les ouvriers recherchent l'appui du droit et l'obtiennent. Mais la décision juridique n'est pas contraignante. C'est une première difficulté.

Les patrons du textile prennent l'initiative de la confrontation en usant de l'arme du lock-out ou de la division ouvrière dans le cas de l'ITP. Ils organisent leur stratégie méticuleusement, ne délaissant aucun front, ni le front juridique (contestation de la légitimité de la sentence Castex, mise en cause de la responsabilité des municipalités), ni celui de la confrontation directe.

S'ils ne reçoivent aucun soutien de l'Etat, tant leur intransigeance est grande, ils bénéficient de mesures relatives de protection qu'exprime l'installation de la garde mobile dans la localité en septembre 1937.

Les ouvriers sont confrontés à une situation très difficile et notamment à la durée du conflit. Ils reçoivent un appui constant de la CGT (UL, UD, Fédération du textile, CGT – Benoît Frachon tient un meeting à Nay le 2 octobre 1937). Ils construisent des armes de lutte, piquets dissuasifs et de contrôle, organisent des actions de solidarité (fêtes) et de popularisation de la lutte (caravanes cyclistes) [photo 29], organisent la solidarité matérielle qui se concrétise par l'aide de la paysannerie, des commerçants, de la municipalité de Nay, par le soutien financier national de la profession et interprofessionnel.

Dans un environnement idéologique local très hostile le syndicat mène la bataille de l'opinion publique [photo 30] et ne s'affirme pas jusqu'aboutiste.

Mais les ouvriers nayais sont confrontés à un patronat de combat qui n'hésite pas à quasiment brûler ses vaisseaux en créant et prolongeant l'affrontement social. Dans la longue période d'agonie du Front populaire, le conflit du textile nayais révèle en tout cas l'âpreté de l'affrontement des classes et de ce point de vue, sa leçon est générale.

[Vision globale des photos de la conférence](#)

[Voir les photos de la manifestation](#)